

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX DU 30 MARS 2021**Procès-verbal**

- Présidence :** M. Julien Gremaud
- Conseil général :** **47** Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
- Excusé :** Mmes Danielle Baechler, Christine Vionnet Caverzasio, M. Colin Noël
- Conseil communal :** Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini-Krayenbühl, MM Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Philippe Reynaud, Yves Rumo, Fabien Schafer
- Excusé :** M. Jean-François Charrière

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 12 mars 2021 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 11 du 19 mars 2021 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre et 1^{er} décembre 2020
2. Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables – révision
3. Règlement relatif à l'impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils distributeurs automatiques – abrogation
4. Commission « Règlement sur l'épuration » - rapport final
5. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Frédéric Oberson, Corpataux-Magnedens, Mme Catherine Balmer, Vuisternens-en-Ogoz, M. Philippe Dougoud, Farvagny, M. Michel Brunisholz, Le Glèbe et M. Dominique Castella, Rossens, demandant une modification des règlements

- communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux
6. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Stiobban Godel, pour une majorité du cercle de Le Glèbe, concernant le versement des jetons de présence d'une séance du Conseil général en bons d'achat auprès de l'économie giblousienne
 7. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Daniel Charrière, Le Glèbe, demandant au Conseil communal d'établir un processus de traitement des déchets papiers avec les règles et lois liées à la protection de la personnalité
 8. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Léo Bulliard et Julien Gremaud, Farvagny, demandant un congé paternité de 4 semaines, respectivement 20 jours pour le personnel communal
 9. Règlement du Conseil général – modification
 10. Réponse à la proposition de M. Gilles Barras, Farvagny, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens (28 mai 2020)
 11. Réponse à la proposition de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Mme Catherine Perritaz, Farvagny, M. Florian Berset, Le Glèbe, Mme Danielle Baechler, Corpataux-Magnedens et Mme Catherine Ducrest, Rossens, pour la création d'un « Prix pour l'environnement » (28 mai 2020)
 12. Informations et communications du Conseil communal
 - 12.1 *Analyse du fonctionnement de l'administration*
 - 12.2 *Situation du Home médicalisé du Gibloux*
 - 12.3 *Communications diverses*
 13. Informations et communications du Bureau
 14. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

En préambule, M. Roger Berset, vice-syndic excuse l'absence de M. Jean-François Charrière, syndic, qui a subi une opération importante le 15 mars dernier et lui adresse les meilleurs vœux de prompt rétablissement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance des 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance des 30 novembre et 1^{er} décembre 2020.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance des 30 novembre et 1^{er} décembre 2020 ?

Le procès-verbal de la séance des 30 novembre et 1^{er} décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables – révision

Présentation du dossier par Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

« Le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables actuelles a une validité limitée. Il donc nécessaire de vous demander sa reconduction.

Nous en avons profité pour réévaluer les mesures prévues.

Si nous souhaitons continuer à apporter une aide financière aux propriétaires qui certifient un bâtiment Minergie P et aux propriétaires qui installent des capteurs solaires thermiques, nous avons changé l'approche de soutien aux remplacements des chaudières à mazout.

Il s'agit maintenant de faire un geste pour tous les propriétaires qui se décident à remplacer leur chaudière à mazout et non plus seulement à ceux qui se décident pour un chauffage fonctionnant à 100% bois.

Si la subvention cantonale a un effet incitatif évident, et encore plus depuis décembre 2020 avec une augmentation de 50% des subventions, cette subvention communale à un effet incitatif bien moins évident, mais il montre clairement le soutien de la commune à la démarche privée d'abandon des énergies fossiles pour les chauffages.

Les documents demandés aux requérants correspondent à ceux demandés pour la mise à l'enquête et les CHF 400.- octroyés par exemple pour l'installation d'une PAC couvre largement les émoluments administratifs qui sont de CHF150.-.

Nous avons introduit une nouvelle mesure pour encourager la réalisation d'audit énergétiques et plus précisément d'un CECB Plus. Nous considérons en effet qu'un tel audit est une bonne base pour planifier un assainissement d'un bâtiment.

Le budget prévu en 2021 pour ces subventions est de CHF 15'000.-. A noter qu'il était de CHF 2'000.- en 2017.

Avec ce budget nous pensons pouvoir faire face aux demandes à venir. »

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné les documents remis concernant cet objet. Elle salue notamment la mise en place de la mesure CECB Plus. L'impact sur les finances communales est pratiquement impossible à prévoir, le volume des subventions à verser n'étant pas connu. Cependant, au vu des expériences passées on peut estimer que le montant total des subventions à verser devrait rester dans le volume actuel; le montant des subventions par objet étant rajusté à la baisse.

La commission financière donne ainsi un préavis favorable à cet objet et propose au Conseil général d'en accepter les montants de subventionnement proposés. »

Discussion :

Discussion générale :

Mme Martine Boesiger représentant M. Julien Gremaud et elle-même

« Nous avons pris connaissance de la proposition de modification du Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et ne pouvons que l'encourager.

En 2016, des citoyens de notre Commune ont été approchés par Groupe E Celsius, proposant de se raccorder au chauffage à distance FARCAD de la Commune en y vantant les énergies renouvelables et ainsi d'assainir le chauffage à mazout.

En 2018, dans un souci écologique, mais également parce que les propriétaires avaient été convaincus par le fait que le FARCAD était promu par la Commune, 11 des 13 villas contiguës et deux locatifs situés à la Route de Kaisa à Farvagny ont été raccordés au FARCAD.

Chaque propriétaire a soumis au canton sa demande de subvention et celle-ci a été rapidement versée, sans autre remarque.

Malheureusement, nous ne pouvons en dire autant de la Commune de Gibloux qui est restée très restrictives « au mot pour mot » de l'annexe du règlement. À notre sens, elle a même été beaucoup trop restrictive.

Notre Commune de Gibloux, labellisée Cité de l'Energie, qui veut se doter d'éclairages écologiques notamment (...) n'a, à notre grand regret qu'appliqué le règlement que dans le sens de l'économie plutôt que de l'écologie.

Je vous fais grâce du montant des travaux pour l'assainissement d'un chauffage à mazout et la mise en œuvre d'une installation FARCAD. Bien évidemment, la subvention de la Commune aurait été bienvenue.

Vous indiquez que peu de demandes ont été déposées. Certes, mais les demandes qui ont été adressées à la Commune ont toutes été refusées sur la base de l'annexe du règlement. D'autres n'ont pas même été déposées car les personnes étaient déjà découragées par la réponse négative de la Commune reçue par leur voisin.

À notre avis, ce peu de demandes s'explique par ce que nous venons de citer et par l'application du règlement si restrictive.

Il est temps de mettre à jour ce règlement si vous voulez encourager plutôt que décourager les prochains citoyens qui voudront faire un pas vers des énergies renouvelables. Dans tous les cas, le dégât d'image du FARCAD de Farvagny est déjà fait. »

M. Sébastien Richard représentant une majorité du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Une majorité du groupe de Vuisternens estime que de baisser le montant des subventions va à l'encontre du but d'encouragement. La diminution est importante et le montant finalement versé aux citoyens modifiant leur système de chauffage n'est guère incitatif.

Comment justifier cette baisse au vu du but visé par ce règlement ? »

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Le montant de subvention total n'est pas en baisse, au contraire il augmente du fait qu'en 2017 le budget était de CHF 2'000.- et qu'actuellement il est de CHF 15'000.-.

L'ancien règlement subventionnait le changement d'un chauffage à mazout uniquement par un chauffage 100% bois. Il est constaté après quelques années d'expérience que les demandes de subventionnement concernaient très peu les changements uniquement 100% bois. Le Conseil communal décide alors d'augmenter le budget afin de subventionner les changements de chauffage à mazout en toutes sortes d'énergies renouvelables. Les aides ne sont pas baissées, il est donné à plus de monde la possibilité d'avoir une subvention.

M. Sébastien Richard

En tant que citoyen, il peine à comprendre que l'ancien règlement prévoyait une subvention unique à CHF 2'000.-, alors qu'au règlement présenté ce soir, la subvention est baissée à CHF 400.- pour un type de modification de chauffage.

Discussion article par article :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous la révision du règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables telle que proposée par le Conseil communal ?

La révision du règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables est acceptée à la majorité évidente.

3. Règlement relatif à l'impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils distributeurs automatiques - abrogation

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Les modifications de la législation sur les jeux sur le plan fédéral et cantonal ont donné le coup de grâce aux espérances du Conseil communal de rentrées fiscales sur les appareils à sous et les appareils de distraction.

Limitation à un maximum de CHF 100.- par année sur les jeux d'adresse payants inexistants sur le territoire communal, suppression de l'impôt sur les appareils de distractions. Les impôts sur les jeux et leur profit sont devenus des exclusivités fédérales et cantonales.

Il ne reste d'applicable dans le règlement communal qu'un impôt sur les appareils de distribution automatique de CHF 50.- par année. Un tel impôt est devenu inopportun dans la mesure où ce type d'appareil a montré son utilité durant la crise sanitaire et qu'il représente une solution intéressante pour les commerces locaux. Il a été préféré de les encourager que de les taxer.

En 2016, il a été cru de bien faire de noter la commune fusionnée d'un règlement considérant que trois anciennes communes en possédaient un. Son application, son assiette et les modestes montants encaissés ont démontré que c'était une erreur que le Conseil communal propose ce soir de corriger.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné les documents remis concernant cet objet. Elle constate, comme le Conseil communal, que ce règlement n'est pas utile au sein de la commune et son incidence financière nulle.

Aussi la commission financière donne un préavis favorable à l'abrogation de ce règlement et invite le Conseil général à faire de même. »

Discussion :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous l'abrogation du règlement relatif à l'impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils distributeurs automatiques ?

L'abrogation du règlement relatif à l'impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils distributeurs automatiques est acceptée à l'unanimité.

4. Commission « règlement sur l'épuration » - rapport final

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

« Comme vous avez pu lire dans le rapport, la première séance de constitution de notre commission a eu lieu le 28 mai 2019 suivi de 11 autres séances de commission pour aboutir au rapport final en février dernier.

Lors de notre 3ème séance du 19 septembre 2019 nous avons invité les différents services de l'état concernés représentés pour le SEn par M. Jonathan Dorthe, et M. Gil Meienberger pour le SAAV ainsi que de nos bureaux d'ingénieur soit le bureau Esco Conseil, M. Régis Kottelat, et le bureau Ribli, M. André Sciboz.

Le 30 septembre 2020 une présentation générale du PGEE a été faite à notre commission par le bureau Ribli, M. Johann Pury et M. Romain Béda.

Suite à cette présentation, les chiffres ont été transmis à nos bureaux d'ingénieur pour analyse et proposition. Ce même travail avait été exécuté lors du règlement en vigueur.

Avec ces différentes analyses notre commission a pu travailler sur ces chiffres, plusieurs tableaux comparatifs ont été mis en place.

Nous sommes arrivés à la conclusion d'un rapport final commun pour la raison suivante : autant du côté des représentants du Conseil général que des représentants du Conseil communal, un effort considérable a été fait mais pas au point de valider une tarification à ce jour. C'est pourquoi au vu du calendrier de fin de législature, cette alternative nous a semblé la meilleure et une très bonne base de travail pour revoir la tarification du règlement.

Le mandat de la commission était constitué tel quel :

- Quel est le système actuellement en vigueur ?*
- Quelles sont les contraintes légales fédérales et cantonales ?*
- Quelles sont les compétences des communes concernant ces règlements ?*
- Peut-on mettre en place un système qui soit plus proche du principe du pollueur-payeur ?*
- Proposition concrète de modification des règlements.*

Le rapport a été élaboré comme suit

Point 1 Rappel et historique de la situation

Point 2 Création d'une commission

Point 3 Organisation du travail de la commission

Point 4 Travaux de la commission

Point 5 Principes généraux proposés

A ce moment-là, il a été constaté pour le point 4 des divergences entre les membres du Conseil général et les membres du Conseil communal. De ce fait, le rapport a été établi avec des parties communes où l'accord était trouvé et des propositions des membres du Conseil général et du Conseil communal.

Concernant le PGEE, mon prédécesseur George Python a pris les choses en main très rapidement pour élaborer un PGEE général de notre nouvelle commune. Comme vous le savez le mandat a été confié au bureau Ribli, la vision était d'avoir l'ensemble de notre territoire en séparatif sur des plans et de connaître les travaux prioritaires, travaux qui durant cette première législature ont été mis en œuvre sur les points principaux.

Aujourd'hui à la veille de recevoir les plans de ce PGEE pour validation et transmission au canton, nous nous rendons compte que d'autres réflexions doivent être menées pour y trouver des solutions pour revoir à la baisse le montant global des investissements sur les prochaines années. En trouvant ces solutions nous pourrions palier à cette réflexion des tarifs. Mais aujourd'hui avec les montants transmis par ces bureaux nous avons revu certains montants à la baisse selon les chiffres présentés dans le rapport. Pour moi l'élaboration définitif d'un PGEE sera une validation sur cette nouvelle tarification de notre règlement.

Pour le PIEP, la situation est plus avancée et il va être déposé prochainement pour approbation.

Suite au rapport de la commission, la délégation du Conseil général et celle du Conseil communal est en accord sur la tarification proposée.

En conclusion, les règlements révisés doivent suivre une procédure de consultation préalable des services cantonaux concernés ainsi que du Service fédéral de la Surveillance de prix.

La modification des règlements devra être soumise à l'autorité législative dans le courant de l'automne 2021.

La commission propose une mise en application des règlements révisés au 1er janvier 2022.

Je remercie les membres de la commission pour leur disponibilité durant ces 22 derniers mois de collaboration ainsi que Patricia et Brigitte pour leur travail. »

Discussion :

Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« En consultant le rapport sur les eaux, le groupe de Vuisternens a souhaité qu'un sujet soit davantage pris en compte, à savoir l'incitation à utiliser l'eau de manière plus responsable. En effet, n'oublions pas que l'eau est souvent caractérisée d'« or bleu ». Certes, à Gibloux, nous ne devons pas encore faire face à un dilemme de stress hydrique mais les expériences vécues par d'autres communes limitrophes de Gibloux illustrent l'importance d'avoir une bonne planification de l'utilisation des eaux mais aussi de leur réutilisation.

Or, si des systèmes de réutilisation d'eau existent, ils sont pour le moment peu installés. Par conséquent, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir et d'encourager des initiatives qui iront dans le sens d'une économie d'eau potable, comme par exemple des systèmes de réutilisation des eaux et que les projets de construction d'infrastructures communales, qu'elles soient scolaires, sportives ou autres, tiennent compte de cette problématique. »

M. Yves Rumo

Il est pris note de la question et une étude sera élaborée dans ce sens.

5. **Proposition selon l'article 47 du règlement du Conseil général (RCG) de M. Frédéric Oberson, Corpataux-Magnedens, Mme Catherine Balmer, Vuisternens-en-Ogoz, M. Philippe Dougoud, Farvagny, M. Michel Brunisholz, Le Glèbe et M. Dominique Castella, Rossens, demandant une modification des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux**

Les cosignataires ont déposé une proposition à l'intention du Conseil communal concernant la modification des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le Bureau a préavisé cette proposition de recevable.

M. Dominique Castella au nom des cosignataires

« J'ai été désigné comme volontaire par les autres cosignataires de cette proposition pour venir la présenter.

J'ai dit : OK.

Mais, je ne leur ai pas dit ce que j'allais raconter...

Monsieur Yves Rumo vous a déjà présenté le rapport de la commission, vous avez reçu les documents, les simulations, autres chiffres et notes, ainsi que discuté déjà cela dans vos cercles respectifs.

Donc, ce soir, je ne vais pas revenir sur tous ces détails, mais je vais essayer de vous conter la petite histoire, quelques anecdotes, de la commission « Révision des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux », aussi plus simplement appelée « commission en eau troubles » ou commission « il manque quelque chose dans mon pastis ».

La commission a siégé en séance plénière et officielle à douze reprises, mais nous (membres de la commission issus du Conseil général) nous nous sommes aussi réunis à autant de reprises en séances de travail préparatoire. Première conclusion, un peu navrante : bien que nous ayons bu quelques bouteilles à ces occasions, nous en savons maintenant bien plus sur l'eau que sur le vin.

Ce qui m'amène à dire quelques mots sur certains des protagonistes :

Philippe Dougoud : tu as amené ton expérience et connaissance approfondie à la fois de Rossens (comme ancien conseiller communal), de Farvagny (y habitant) et du domaine de l'eau et du génie civil.

Michel Brünisholz : toi aussi tu amenais une longue expertise du sujet, aussi comme ancien CC en charge au Glèbe. Le bureau d'ingénieur Ribi s'en mordra d'ailleurs probablement longtemps les doigts. Ils ont en effet choisi Estavayer pour illustrer leur PGE et aussi toutes les erreurs que tu as relevées en 5 minutes.

Frédéric Oberson : pas vraiment un expert du domaine, mais tu venais de descendre du perchoir et tu nous as amené la tempérance et le recul nécessaire pour aborder les sujets de manière posée en séance plénière.

Finalement, un grand bouquet de fleur pour Catherine Balmer, qui n'arrêtait pas de répéter « Je ne suis pas une experte et j'y connais rien », mais qui en même temps, comme le lieutenant Colombo, posait la petite question qui n'avait l'air de rien...

Donc, merci beaucoup à toute cette fine équipe, on a passé pas mal de temps ensemble, dont beaucoup de très bons moments.

Je ne vais pas passer en revue tous les autres participants à ces réunions, mais tout de même quelques mots sur Jacques Crausaz. Bien que nous eussions des visions très antagonistes, Jacques a démontré une maîtrise parfaite des lois, des principes et règles de financement qui régissent, ou qui étaient censés régir ce dossier. Tu m'as ramené il y a presque trente ans en arrière, sur les bancs de l'école d'ingénieur, où tu étais mon professeur. Tu faisais déjà preuve de la même éloquence quand tu nous disais : « La causalité de la chose ne vous aura pas échappé » qui est resté à la postérité pour les élèves de cette école.

Plus sérieusement, au sein de cette commission, deux visions opposées se sont exprimées :

Celle du Conseil communal, qui lève une taxe pour financer un objet, selon des principes, des lois et des règlements, très rationnel, mais qui a amené la levée de boucliers que vous savez.

Celle des membres issus du Conseil général, attachés à une approche plus politique : d'un côté à l'impact du règlement sur le portemonnaie de nos concitoyens, de l'autre sur l'incitation à l'économie de l'eau, ressource précieuse.

Comme vous le savez, la commission n'a pas réussi à réconcilier complètement ces deux visions. Ce sont des choses qui arrivent, et finalement ce sera au futur Conseil général de décider.

Cependant, je regrette que ce Conseil général et ce Conseil Communal ne puissent pas débattre et voter le nouveau règlement ce soir.

La temporalité de la proposition du changement d'un règlement est du ressort du Conseil communal, cette décision lui appartient, et je la respecte.

Mais c'est la raison pour laquelle nous déposons cette proposition, le seul « document » issu de cette commission qui vous sera proposé au VOTE avant la fin de cette législature. Une acceptation nette de cette proposition par le Conseil général représenterait une modeste ligne directrice, héritage tenu de notre travail au nouveau Conseil général déjà élu pour le jour où ce débat viendra.

Car à l'instar de nombre d'entre vous, nous sommes quatre à arrêter ce soir. Mais ne soyez pas étonnés si on revient dans 5 ans, Roger, tu seras un exemple pour nous.

Nous avons donc déposé cette proposition dont les lignes de forces principales sont :

- Une incitation à l'économie de l'eau avec une assiette de prélèvement basée au minimum à 50% sur la consommation.*
- Une participation équitable de la commune au financement du chapitre des eaux comme les autres assujettis, sans dérogation.*
- Le contrôle de l'évolution des taux de prélèvements par le Conseil général sur proposition du Conseil communal ; sur le même principe que le taux d'impôt*

Cela ne peut être ajusté plus fréquemment qu'une fois par an, nous pensons que le Conseil général se réunit suffisamment souvent pour se pencher sur des adaptations de taux.

- Une baisse de minimum 7,5% sur le prélèvement pour les eaux usées. A titre personnel, je suis d'avis que le nouveau Conseil général devrait même aller plus loin en attendant que les besoins futurs soient réellement confirmés par un PGE sérieux. Je ne pense pas que la commune soit dans les rares bons élèves du canton soit très reconfortante pour nos concitoyens.*

Je vous remercie d'avance pour l'accueille bienveillant et positif que vous ferez à notre proposition, et je me réjouis d'en discuter lors du magnifique apéro qui suivra l'assemblée »

M. Yves Rumo

Le Conseil communal ne se positionnera pas ce soir sur cette proposition et renvoie les débats liés aux règlements lors de la présentation des nouveaux règlements au Conseil général.

Discussion :

M. Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe

Le cercle de Le Glèbe soutient pleinement cette proposition. Le principe du pollueur payeur doit être clairement renforcé. Il est nécessaire de donner une suite à tout le travail fourni soit : propositions, réflexions, calcul pour que les conseillères et conseiller généraux membres de cette commission des eaux aient une reconnaissance.

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

Il est compris la nécessité de trouver des mesures pour économiser l'eau mais la forte augmentation du prix au m3 va représenter une charge importante pour les familles.

La taxe de l'eau est une taxe pour les propriétaires qui se répercute sur les locataires.

En prenant un cas d'un propriétaire avec une grande surface de terrain qui arrose son gazon tous les jours pendant l'été, on peut comprendre que l'augmentation du prix au m3 pourra l'amener à diminuer un arrosage peu utile.

Une famille avec revenu modeste a par contre peu de possibilité de réduire sa consommation.

Décision :

Acceptez-vous la proposition demandant une modification des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux ?

La proposition est acceptée par 44 oui, 0 non et 3 abstentions.

M. Michel Brunisholz, cosignataire de la proposition

Des remerciements sont à adressés à l'assemblée pour la confiance envers le travail effectué. L'acceptation de cette proposition donne un message clair au Conseil communal. Les nouveaux élus ont maintenant tout dans les mains pour la suite de ce dossier et relancer le Conseil communal si celui-ci tardait à présenter les nouveaux règlements.

Des remerciements sont adressés aux membres de la commission, le secrétariat pour la bonne collaboration ainsi que Dominique Castella pour les calculs.

6. Proposition selon l'article 47 du règlement du Conseil général (RCG) de M. Stiobban Godel, pour une majorité du cercle de Le Glèbe, concernant le versement des jetons de présence d'une séance du Conseil général en bons d'achat auprès de l'économie giblousienne

M. Stiobban Godel a déposé une proposition à l'intention du Conseil général concernant le versement des jetons de présence d'une séance du Conseil général en bons d'achat auprès de l'économie giblousienne.

Le Bureau a préavisé cette proposition de non-recevable, dans la mesure où celle-ci irait à l'encontre de la jurisprudence fédérale. Selon dite jurisprudence, un élu ne saurait être contraint à recevoir ses jetons de présence sous forme de bon. Cette proposition semble plutôt être une résolution.

M. Stiobban Godel

La proposition étant non recevable, elle est modifiée en résolution qui demande à ce que les conseillères et conseillers généraux s'engagent à utiliser les jetons de présence de la séance de ce soir dans l'économie giblousienne.

La proposition de M. Stiobban Godel est retirée et formulée sous forme de résolution.

Afin de permettre au Bureau de donner un préavis sur cette résolution et de permettre aux cercles de se concerter, la séance est interrompue de 20h20 à 20h25

Le Bureau préavise la résolution de M. Stiobban Godel de recevable.

Discussion :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de résolution tendant à ce que les élu-e-s du Conseil général utilisent leurs jetons de présence de cette séance auprès des commerçants sis sur la Commune de Gibloux ?

La proposition de résolution est acceptée par 46 oui, 0 non et 1 abstention.

7. Proposition selon l'article 47 du règlement du Conseil général (RCG) de M. Daniel Charrière, Le Glèbe, demandant au Conseil communal d'établir un processus de traitement des déchets papiers avec les règles et lois liées à la protection de la personnalité

M. Daniel Charrière a déposé une proposition à l'intention du Conseil communal concernant l'établissement d'un processus de traitement des déchets papiers avec les règles et lois liées à la protection de la personnalité.

Le Bureau a préavisé cette proposition de non-recevable, dans la mesure où après un contact avec la Préfecture, il estime que la gestion du processus de traitement des déchets papiers est de la compétence stricte du Conseil communal. Ainsi, le Conseil général ne saurait interférer dans l'exécution pure et dure. Cette proposition semble plutôt être une question ou une autre intervention.

M. Daniel Charrière

Au vu de la non recevabilité de la proposition, elle est formulée sous forme de question.

La proposition de M. Daniel Charrière est retirée et formulée sous forme de question.

M. Dominique Ayer

La commune de Gibloux respecte les bases légales en vigueur au sujet de la prise en charge des déchets. Le papier et le carton sont effectivement des matières à prendre en charge et la pratique mise en place par la commune est correcte.

Il est du devoir du remettant (le citoyen) de déterminer le degré de confidentialité qu'il désire appliquer à ses papiers ou documents.

La filière traditionnelle du papier/carton en déchetterie n'est pas adaptée pour la prise en charge des documents ou papiers confidentiels.

Des entreprises privées ou la SAIDDEF prennent en charge ce genre de matières.

Ces filières sont néanmoins très chères. C'est pour cette raison que le Conseil communal vous conseille de vous équiper d'un broyeur qui constitue un moyen très sûr et économique pour éviter les regards indiscrets. C'est d'ailleurs la pratique de l'administration communale de Gibloux.

Pour ce qui est du regard des surveillants, le Conseil communal confirme qu'il est normal que les collaborateurs vérifient que les matières déposées dans les bennes correspondent bien à ce qui est autorisé en faisant parfois vider les sacs ou cartons.

M. Daniel Charrière

La réponse n'est pas satisfaisante.

8. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Léo Bulliard et Julien Gremaud, Farvagny, demandant un congé paternité de quatre semaines, soit vingt jours pour le personnel communal

MM Léo Bulliard et Julien Gremaud ont déposé une proposition à l'intention du Conseil communal concernant la mise en place d'un congé paternité de quatre semaines, soit vingt jours pour le personnel communal.

M. Julien Gremaud informe l'assemblée que dans le cadre de la discussion, sur la recevabilité de dite proposition, au sein du Bureau, il s'est récusé pour laisser Mme Sophie Tritten diriger les débats. Il n'a pas non plus participé au vote.

M. Julien Gremaud se récusé et cède la parole à Mme Sophie Tritten, vice-présidente, pour diriger les débats.

Le Bureau a préavisé cette proposition de recevable.

M. Léo Bulliard cosignataire

« Je ne vais pas revenir sur les différents arguments présentés dans le message mais nous souhaiterions profiter de cette proposition pour suggérer au Conseil communal une réflexion sur la création d'un règlement du personnel communal dans lequel une telle proposition pourrait prendre place. Actuellement, Gibloux est la seule commune parmi les dix communes les plus peuplées de notre canton à ne pas disposer d'un tel texte. Outre cette remarque, nous ne pouvons que vous inviter à soutenir notre proposition pour un congé paternité de 4 semaines pour les employés communaux de Gibloux, soit une augmentation de deux semaines comparée à la situation au niveau fédéral. »

Discussion :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous la proposition qui demande au Conseil communal de mettre en place un congé paternité de quatre semaines, soit vingt jours pour le personnel communal ?

La proposition est acceptée à une majorité évidente.

9. Règlement du Conseil général – modification

Dossier présenté par Mme Sophie Tritten :

Pour compléter le message du Bureau, il y a lieu de préciser que la loi sur les communes ne tenait pas compte des compléments apportés à la liste des attributions aux assemblées communales, dans notre cas le Conseil général, par la loi sur les finances communales.

Le Grand Conseil a également voté en automne 2020 des modifications législatives impactant la législation sur les communes. Ces modifications sont à l'origine de la modification de notre règlement.

M. Julien Gremaud

En complément à la présentation, les modifications au règlement du Conseil général ont été acceptées dans le courant de l'année passée et ont été transmises deux jours plus tard au canton pour approbation.

Le souhait du Bureau étant d'avoir ces modifications approuvées par le canton pour les séances du Conseil général de fin novembre – début décembre, des contacts téléphoniques avec les différents services ont eu lieu et ont confirmé que les modifications seraient approuvées d'ici-là, ce qui n'a pas été le cas. Le règlement a été approuvé par la DIAF avec les remarques en janvier 2021.

Le Bureau souhaite transmettre un règlement conforme aux nouveaux élus, il était de primeur de faire adopter ce soir ces nouvelles modifications.

Discussion :

Discussion générale

Néant.

Discussion article par article

Néant.

Décision :

Acceptez-vous le règlement du Conseil général tel que proposé ?

Le règlement du Conseil général tel que proposé est accepté à l'unanimité.

10. **Réponse à la proposition de M. Gilles Barras, Farvagny, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens (28 mai 2020)**

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal par courriel du 8 mars 2021.

M. Gilles Barras

« Suite à ma demande de modification du règlement communal régissant la détention des chiens en date de la séance du Conseil général du 28 mai 2020, j'ai reçu une réponse négative du Conseil communal.

Je suis très déçu par cette décision, surtout que j'avais fait une proposition en date du mois de septembre 2020 qui réduisait de façon considérable les lieux ou les chiens devraient être tenu en laisse (parcours Vita de Rossens, de Vuisternens et le parcours mesuré du bois Cornard) lieux destinés à la pratique du sport.

En me renvoyant à l'ordonnance sur la protection des animaux, document de plus de 190 pages, sans m'indiquer le ou les articles concernant ma demande, on a le sentiment que la décision du Conseil communal ou du responsable a été prise et à nous d'avoir le courage ou la curiosité d'aller chercher le règlement qui appuie cette décision.

Article 71, alinéa 1 de ce règlement que je connaissais fort heureusement stipule : les chiens doivent tous les jours être sortis et dans la mesure du possible se mouvoir librement, c'est à dire sans laisse. Que veut dire dans la mesure du possible ? Pour moi si le chien n'obéit pas aux ordres de son maître ce qui arrive malheureusement souvent, là, la mesure du possible n'est pas atteinte.

Dans le canton de Fribourg, 10 communes obligent les gens qui empruntent les parcours Vita, parcours mesurés, etc. de tenir leurs chiens en laisse. Pourquoi pas celle de Gibloux, est-ce qu'on attend que survienne un grave accident pour que nos autorités agissent de manière responsable.

Je refuse la réponse du Conseil communal et lui demande de revenir à la prochaine séance du Conseil général avec une nouvelle proposition de modification du règlement. »

Le Conseil communal n'a pas de commentaire à apporter ce soir.

11. **Réponse à la proposition de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Mme Catherine Perritaz, Farvagny, M. Florian Berset, Le Glèbe, Mme Danielle Baechler, Corpataux-Magnedens et Mme Catherine Ducrest, Rossens, pour la création d'un Prix pour l'environnement (28 mai 2020)**

Dans la mesure où il s'agit d'une réponse à une proposition, il n'y a aucune opposition à ce que M. Julien Gremaud mène les débats.

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal par courriel du 8 mars 2021.

M. Florian Berset au nom des cosignataires

La réponse ne satisfait que partiellement. Aussi, le Conseil communal est invité à poursuivre la réflexion pour la législature à venir 2021-2026.

Afin de permettre une pause, la séance est interrompue de 20h40 à 20h50.

12. **Information et communications du Conseil communal**

12.1 Analyse du fonctionnement de l'administration

Dossier présenté par M. Fabien Schafer :

« Ces travaux étaient sous la responsabilité de Monsieur le Syndic ; tenant compte de son absence ce soir, c'est moi qui me tiens devant vous vu que j'ai participé au COPIL de mise en œuvre depuis la fin de l'automne 2020.

Après 4 ans de mise en œuvre de la fusion, le Conseil communal a souhaité effectuer un audit sur le fonctionnement de l'administration communale dans le but de l'optimiser – en relevant ses forces et faiblesses – et de renforcer les outils des autorités communales. Ces travaux ont été confiés au bureau BDO, spécialiste en la matière, qui a réalisé le mandat en 2020.

Le Conseil communal a consacré deux séminaires et plusieurs séances à ces travaux, en faisant régulièrement le point avec BDO. Il en découle notamment la note complémentaire, afin de préciser certaines questions. C'est sur la base du Rapport BDO que le Conseil communal a validé la direction de travail choisie, résumée dans la note « Concept de mise en œuvre ».

Les travaux réalisés font donc l'objet d'un Rapport BDO circonstancié du 11 décembre 2020, ainsi que d'une note complémentaire et d'une note portant sur la mise en œuvre de l'optimisation de l'administration communale. L'ensemble de ces documents vous ont été transmis, de sorte que je me permets de vous y renvoyer.

Je souligne deux nouveautés importantes consécutives à l'audit et qui permettront de concrétiser l'optimisation de l'administration communale :

Tout d'abord la création de l'État-Major : sans vous faire la lecture du rapport, je cite un court extrait de la page 22 relatif à ce nouvel étage dans l'organisation communale : « L'État-Major doit permettre :

- de porter au niveau du Conseil communal une vision claire, globale et transverse des prestations offertes par la commune. C'est en effet le Conseil qui a la responsabilité de définir ces prestations ;*
- Ces prestations-ci doivent s'inscrire dans une vision stratégique portée par le Conseil. L'État-Major doit assister le Conseil dans l'élaboration de cette vision et aura pour responsabilité la mise en œuvre et le suivi opérationnel des projets stratégiques transverses qui en découlent. » [fin de citation]*

L'amélioration apportée par l'État-Major consistera donc essentiellement à doter l'administration d'une réelle prise en mains des projets transversaux et assurer une application coordonnée et uniforme des prestations communales.

Les décisions du Conseil communal seront mises en œuvre par l'État-Major qui assurera les meilleures coordinations et affectation possibles des ressources pour réaliser les objectifs de l'exécutif communal. La Secrétaire générale disposera donc d'un réel appui et force de frappe pour mettre en œuvre les décisions du Conseil communal.

Ensuite, la question des Dicastères faisant miroir aux sections : l'idée est de diminuer le nombre d'intervenants pour le personnel communal en améliorant la lisibilité de la hiérarchie et des processus. La création des sections avec une personne référente permettra de donner un point de contact à chaque Conseiller communal et d'assurer de manière efficace le suivi des affaires courantes. Cette organisation responsabilise et valorise d'autant plus les connaissances métiers des sections, qui seront plus indépendantes dans le but d'améliorer la force d'action de l'administration.

Pour prendre un exemple illustrant ces deux nouveautés : si le Conseil communal souhaite construire par exemple un nouvel AES : il y a tout d'abord un projet transversal, à savoir la construction même de l'AES (le Dicastère/la Section gérant les Structures de garde sont concernés, mais aussi le Dicastère/la Section gérant les Bâtiments, voir le Dicastère/la Section en charge de l'Énergie [en fonction de l'organisation en place et de la direction politique donnée par le Conseil communal]). La coordination de ce dossier et le suivi sera assuré par l'État-Major, avec une délégation claire des tâches, charge à lui d'attribuer des missions ponctuelles ou récurrentes aux Sections. Les Chefs de Service formant l'État-Major connaissent le potentiel des sections qui leur sont rattachées. // En revanche, les conditions d'exploitation – à savoir les règles de vie, les horaires, etc. – dans la continuité des autres AES existants, seront traitées directement par la Section en collaboration et sous la supervision du seul Dicastère responsable.

Concernant la suite des travaux : comme vous le savez, nous sommes au terme de la législature 2016/2021. Il s'agira pour le nouveau Conseil communal de s'approprier la nouvelle direction de travail et de tendre toujours plus à l'organisation souhaitée. En effet, nous devons tenir compte de la situation existante et fixer les objectifs nécessaires pour atteindre cette organisation. Dans ce contexte, il pourra y avoir un certain nombre de modifications, notamment dans le contenu des Dicastères et des sections, on ne peut pas gommer du jour au lendemain une organisation mise en place au sein d'un service (je pense particulièrement au Service technique) pour le remplacer manu militari par une autre organisation si nous n'avons pas les compétences et les ressources, respectivement si cela semble démesuré au vu des défis quotidiens.

L'objectif final restera toutefois le même avec notamment les deux aspects précités, à savoir la création de l'État-Major et la mise sur pied de « l'effet miroir ». Les travaux à réaliser sont mentionnés en fin de note « Concept de mise en œuvre », le calendrier devant encore être précisé par le nouvel exécutif.

Enfin vous dire encore que cette optimisation nécessitera des EPT complémentaires, que ce soit pour mettre en œuvre l'audit, pour permettre aux Chefs de service de former le

nouvel État-Major et pour compléter les lacunes identifiées. Ces questions devront faire l'objet d'une attention particulière et d'une analyse fine lors des prochains mois pour pouvoir exprimer les besoins utiles, les confirmer et les intégrer dans le cadre de la préparation du budget 2022, ce qui permettra d'espérer un démarrage complet de l'État-Major durant le premier semestre 2022. »

Discussion :

M. Florian Berset représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

« Nous vous remercions pour les précisions concernant le rôle et le fonctionnement de l'état-major. Il est mentionné dans le rapport qu'il y aura des conséquences sur le budget 2022, finalement lorsque le Conseil communal a rédigé ce rapport il s'est bien fait une idée de ce que cela impliquera. Pouvez-vous nous en dire plus en ce qui concerne la modification du nombre d'équivalent plein temps et du % d'augmentation salariale ? »

M. Fabien Schafer

Nous devons analyser plus finement jusqu'à l'élaboration du budget 2022 les chiffres concrets à retranscrire dans le budget. A ce jour, il n'est pas encore possible de donner des chiffres en terme de pourcentage d'augmentation salariale.

En complément d'EPT, il y aura lieu d'avoir une ressource ponctuelle pour la mise en œuvre de cette organisation notamment pour l'état-major estimée entre 0.5 et 1.0 EPT/annuel qui peut être réduite en fonction de l'engagement d'un mandat externe. Il y aura aussi des ressources récurrentes, à savoir un renforcement de l'état-major, comme indiqué dans le rapport, comprend une estimation de 0.2 EPT par chef de service, soit une augmentation de 0.8 EPT.

D'autres besoins en personnel découlent aussi de l'analyse des entretiens effectués par BDO soit une estimation de 5.4 PET hors édilité qui comprend d'une part les tâches non réalisées par les chefs de service/secteurs, 1.5 EPT et les tâches non réalisées par les services/secteurs, 3.9 EPT.

Les besoins du secteur édilité n'ont pas été pris en compte, l'analyse n'étant pas assez aboutie en l'absence de direction du service au moment des entretiens.

Pour comparaison, les membres du Conseil communal consultés estiment les besoins à environ 1.5 EPT à 3.0 EPT au service technique.

M. Florian Berset, Le Glèbe, à titre personnel

« Comme il est sujet de gestion de personnel, j'ai une question à titre privé : en 2015 lorsque le comité de pilotage de la fusion a défini et élaboré la structure du fonctionnement du personnel communal, il avait été confirmé que chaque employé garderait son statut et son cahier des charges. Malheureusement, des employées, je précise « ée » pour le nettoyage des écoles ont vu leur statut changer, sans pouvoir se faire entendre, elles n'ont pas eu le choix. Elles sont passées d'un contrat fixe (certaines depuis presque 30 ans) à un contrat à l'heure. Finalement pourquoi avoir changé leur contrat, certainement des personnes à bas revenu et non qualifié ? Il s'agit d'une question ! Si la réponse n'est pas transmise d'ici la fin de la législature, je la reprendrai en début de législature prochaine, merci. »

Le Conseil communal prend note de la question et adressera une réponse prochainement.

12.2 Situation du Home médicalisé du Gibloux

Dossier présenté par Mme Diana Carbonnier

« La réponse du Comité au SSP a été envoyée à l'ensemble du Conseil général relatant tout l'historique de la situation.

Un groupe de travail des Conseils communaux de la commune de Gibloux et de la commune de Hauterive s'est réuni à deux reprises et a rencontré le Comité du Home du Gibloux le 24 mars 2021.

Il a pris acte des mesures décidées par le Comité du HMG :

- mise au concours du poste d'infirmier-chef en cours, dont trois dossiers intéressants*
- mise au concours de 4 postes d'infirmier chef d'unité de soins (ICUS) en cours de sélection des dossiers*
- engagement d'un intendant décidé avec entrée en service le 6 avril 2021*

De plus, suite à l'audit interne du 27 janvier 2021, les mesures suivantes ont été introduites pour le personnel :

- mise en place d'une boîte mail « Comité » qui aboutit directement chez la présidente du Comité pour les collaborateurs du HMG*
- entretiens individuels pour les collaborateurs le souhaitant afin de discuter et poser leurs questions quant à leur pointage horaire avec un spécialiste du HFR (M. J.-B. Carrel), que l'on remercie très chaleureusement*
- en cours de finalisation : un guide complet et exhaustif de l'utilisateur pour l'outil de pointage et des règles qui le régissent est en passe d'être terminé et distribué au personnel. Les règles ont été vérifiées avec le service de l'Inspection du travail et programmées dans notre système avec le même spécialiste de l'HFR et se basent sur le calendrier de l'Etat de Fribourg.*

Il a aussi été décidé de faire un audit externe une fois que les postes d'IC et d'ICUS seront repourvus car actuellement les structures n'existent pas. »

M. Roger Berset

Le Home du Gibloux est régi par la loi sur les établissements médicaux sociaux pour personnes âgées du 23 mars 2000. Le règlement d'organisation du Home du Gibloux a été adopté par le Conseil général dans sa séance du 13 avril 2016.

L'article 8, al. 2 de ce règlement précise les attributions intransmissibles et inaliénables du comité de direction. Cependant selon l'art. 13 dudit règlement, le Home du Gibloux est placé sous la surveillance du Conseil communal.

Suite aux différents événements, le Conseil communal dans son rôle de surveillance a constitué un groupe de travail composé de MM Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer et Dominique Zamofing (syndic d'Hauterive FR).

Ce groupe de travail a rencontré le comité de direction du Home du Gibloux et au vu des démarches en cours et urgentes, il va se déterminer d'ici la fin de la législature.

Discussion :

M. Patrick Neuhaus, Farvagny, à titre personnel

Le budget de fonctionnement du Home du Gibloux a été voté avec un montant de CHF 2'500.- pour les honoraires juridiques. Il est demandé comment vont être ventilées les deux factures de l'avocat du Home.

Mme Diana Carbonnier

Le comité de direction du Home du Gibloux a accepté les honoraires de l'avocat engagé.

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

Suite aux propos de M. Roger Berset, il est demandé sur quels sujets le groupe de travail va se prononcer d'ici la fin de la législature.

M. Roger Berset

Le groupe de travail se prononcera en fonction de l'avance et des démarches effectuées par le comité de direction en émettant un rapport.

12.3 Communications diverses

Réponses aux questions no 15, 16, 17, 18 et 19 du Conseil général, M. Roger Berset

Les réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du Conseil général ont été adressées aux membres du Conseil général le 8 mars 2021 par courriel.

M. Eric Haberkorn, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il adresse ses remerciements pour la réponse à la question no 17. Concernant le point g de la réponse, il est mentionné que le Conseil communal va porter durant la prochaine législature une réflexion sur sa politique d'encouragement à la préservation de l'eau potable, à sa récupération et à l'économie de sa consommation.

Il invite les personnes qui continuent au Conseil général de surveiller cet objet.

Constitution de l'Association régionale de la Sarine (ARS), M. Roger Berset

La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné, abrégé le CRID, propose la création d'une nouvelle association régionale. Elle aura pour but :

- > de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement,
- > de favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région,
- > et de représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et toute autre institution publique ou privée pour les objets pour lesquels elles n'ont pas explicitement délégué cette compétence, en particulier la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du canton.

L'idée de la création d'une telle association a déjà une longue histoire. Un premier projet de statut avait été refusé par la majorité des communes en 2012, principalement en raison du fond d'investissement et de la clé de répartition.

Dans le nouveau projet, le fond d'investissement a été abandonné et la clé de répartition modifiée pour se baser uniquement sur la population légale.

La création de cette association passe par l'adoption des statuts par les organes législatifs communaux. Ceux-ci seront présentés au Conseil général dans le courant de l'année 2021.

Politique scolaire et extrascolaire, M. Fabien Schafer

« Quatre communications en lien avec mon Dicastère.

La première concerne la Politique Enfance et Jeunesse. Comme cela vous a été communiqué, le Rapport consacré à cette politique a été adopté par le Conseil communal en janvier 2021 et a été immédiatement publié sur le site internet et fait l'objet des communications utiles, notamment dans le bulletin communal. Pour la présente législature, ce dossier est donc réglé et tout a été préparé pour que les futures personnes en place, notamment la prochaine CEJ, aient toutes les cartes en mains pour pérenniser et poursuivre le développement de cette politique importante pour la cohésion et l'intégration de notre jeunesse. J'adresse ici mes plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin au développement de cette politique, notamment les membres du Groupe de planification Midnight Gibloux, ceux du Groupe de coordination FriTime Gibloux ainsi que les membres de la CEJ. Je vous adresse également mes remerciements à vous, législatif, pour le soutien à cette politique qui est un modèle cantonal en la matière.

La deuxième communication concerne la Politique communale scolaire et extrascolaire. Suite à trois annulations des présentations publiques causées par la situation sanitaire et tenant compte de l'incertitude de son évolution, le Conseil communal a mis sur pied une présentation en ligne. L'ensemble de la documentation utile – notamment le Rapport du mois de juin 2019 et ses annexes – ont été publiés et la population avait jusqu'à la mi-mars pour adresser toutes ses questions éventuelles. Avec près de 400 vus, nous estimons que la plupart des parents – premiers intéressés – ont visionné la vidéo, en particulier ceux des régions plus touchées par les conséquences de cette politique. Les documents sont considérés comme clairs vu que nous avons réceptionné très peu d'interventions, pour l'essentiel des demandes de précisions. Je me permets de revenir sur une inquiétude récurrente – la question des transports scolaires – pour rappeler ce qui suit : aujourd'hui, l'organisation en place – héritée des anciennes communes – est proche de ses limites d'exploitation. Donner une nouvelle dynamique aux transports scolaires sera une priorité importante de la prochaine législature, ce qui sera possible du fait que le développement futur du Cercle scolaire – en termes d'organisation – nous est désormais connu. A ce jour, la question de l'utilisation de transports privés ou de lignes publiques reste donc ouverte et devra faire l'objet d'une analyse circonstanciée qui tienne compte de tous les enjeux (questions sécuritaires, organisationnelles – notamment en lien avec l'horaire scolaire – et économiques). Tous les scénarios sont possibles : transports uniquement privés OU transports publics pour les plus grands, respectivement transport privé pour les plus petits, ETC. Je souligne qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise ; ces travaux seront traités en début de la prochaine législature. Le législatif sera impliqué dans ces travaux par ses représentants dans la commission dédiée.

De manière générale, ces importants travaux liés à la Politique communale scolaire et extrascolaires sont désormais clos et nous basculons dans une phase de mise en œuvre concrète. Le Conseil communal a par ailleurs approuvé hier, lors de sa séance du 29 mars 2021, le Plan directeur des Infrastructures scolaires et extrascolaires, qui se veut un outil de planification et de suivi des travaux liés à cette politique. Ce Plan sera complété et étayé, respectivement régulièrement mis à jour par les services communaux. Il sera publié sur le site internet de la commune dans le courant du mois d'avril. Le dernier objectif des travaux de la présente législature en lien avec la Politique communale scolaire et extrascolaire est donc rempli. Notre commune a pris une direction claire pour le développement de ses écoles et de ses structures de garde, qui lui permettra de répondre à l'évolution des besoins tout en mettant à niveau ses infrastructures, réalisant ainsi pleinement la fusion d'ici 2026.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des acteurs ayant travaillé sur ce dossier cardinal pour le développement de notre commune, en particulier aux membres de la Commission des Affaires scolaires et à ceux de la Commission des Structures de garde. Mes remerciements vous sont également adressés pour votre large soutien à cette politique visionnaire.

La troisième communication concerne l'extension de l'école de Rossens. Suite au crédit voté en 2020, le MEP s'est déroulé entre les mois d'octobre 2020 à fin janvier 2021. Le Jury du concours s'est réuni fin février et les résultats ont été officialisés au début de ce mois, notamment avec le vernissage de l'école et du projet lauréat dénommé « Mange Pain-Blanc ». Tenant compte des restrictions sanitaires, nous avons dû limiter le nombre d'invités, raison pour laquelle seul le bureau du Conseil général y a été convié en sus des concurrents et membres de la commission de bâtisse, ce que vous comprendrez aisément à n'en pas douter. Vous avez toutes et tous pu néanmoins prendre connaissance des différents projets et celui retenu lors des expositions publiques qui se sont déroulées du 13 au 18 mars 2021. L'affluence fut très bonne et les échanges riches. La prochaine étape consistera maintenant à valider le programme détaillé retenu et à procéder aux travaux utiles permettant de soumettre au législatif communal un crédit de construction à

l'automne 2021. Ce législatif restera régulièrement informé de l'évolution de ce dossier, notamment par les membres délégués au sein de la commission de bâtisse, respectivement au sein de la commission des Affaires scolaires.

Enfin, la quatrième et ultime communication concerne l'Administration scolaire extrascolaire. Sa cheffe de secteur, Mme Claudine Pochon, a pris sa retraite au 28 février 2021 après plus de 17 années au service de la commune, que ce soit au sein de l'ancienne autorité scolaire de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz, l'administration communale de l'ancienne commune de Farvagny puis au sein de l'Administration scolaire et extrascolaire de Gibloux. Elle a eu et conserve en partie encore de nombreux engagements auprès d'autres structures de garde sur le territoire communal, notamment l'AES de Rossens lorsqu'il était encore constitué en association, ainsi que la crèche La Marelle dont elle est la Responsable financière.

C'est donc avec une grande connaissance des dossiers qu'elle s'est notamment investie ces cinq dernières années à la mise sur pied de l'Administration scolaire et extrascolaire. Je tiens ici à souligner son fort engagement et son dévouement sans commune mesure en faveur de la commune et des administrés. Le Conseil communal lui adresse ses plus vifs remerciements et lui souhaite une retraite bien méritée.

Madame Pochon étant présente dans la salle, je vous demande de chaleureux applaudissements. Madame Pochon ne quitte pas l'arène communale vu qu'elle a été élue au Conseil général pour le cercle de Farvagny ; pour ceux d'entre vous qui poursuivent l'aventure, vous aurez donc le plaisir de la côtoyer dès le mois de mai !

Enfin, Mme Antoinette Clerc reprend le flambeau. Titulaire notamment d'une formation de CFC employée de commerce ainsi que d'un brevet de spécialiste en gestion de PME, Mme Clerc dispose de toutes les cartes pour reprendre la gestion de cette Administration scolaire et extrascolaire et relever les nombreux défis futurs. Mme Clerc ne vous est pas inconnue vu qu'elle a travaillé quelques mois au sein du STech ; son intégration au 2e étage de l'Administration communale s'est donc parfaitement déroulée. Le Conseil communal lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. »

13. Information et communications du Bureau

Sortie du Conseil général

Suite aux informations transmises en octobre et en décembre 2020, il n'a pas été possible de fixer une date pour la sortie du Conseil général. Au vu de la situation sanitaire, le Bureau actuel ne proposera pas de sortie de remplacement.

Apéritif de fin de législature

Un sachet de produits régionaux a été distribué à chacune et chacun afin de « marquer le coup » de la dernière séance de cette législature. Des remerciements sont adressés à Mme Catherine Balmer pour l'organisation ainsi qu'aux commerçants giblousiens qui ont répondu favorablement soit Béatrice et Jean-marc Pittet à Villarlod, Olivier Pittet à Rueyres-st-Laurent et la brasserie le Lion couchant à Rossens.

Un apéritif sera prévu sitôt que la situation sanitaire le permettra.

Prochaines séances

3 mai 2021 Assermentation suivie de la séance de constitution du nouveau Conseil général

31 mai 2021 Séances des comptes 2020

Un document « aide-mémoire et enseignements de la première législature » sera transmis aux nouvelles autorités.

14. Divers

- M. Roger Berset

« A l'occasion de la dernière séance du 1er décembre 2020 je vous avais annoncé que je renonçais à une nouvelle candidature de conseiller communal pour la nouvelle période administrative.

L'aspirateur je connais mais le fer à repasser je dois reconnaître que j'aurai encore de grandes difficultés, et, c'est bien sûr la principale raison de mon retournement de veste !! (Plaisanterie mise à part)

A la veille du dépôt de liste de candidature pour l'ancienne commune de Corpataux-Magnedens aucun candidat n'avait daigné s'engager pour le conseil communal de Gibloux.

Mon souci par rapport à une vacance de représentation de notre ancienne commune et, bien sûr, je ne le cache pas ma motivation pour la chose publique ont été les principaux éléments qui m'ont fait changer d'avis. Ne dit-on pas qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Par la grâce de Dieu, j'ai la chance d'être en bonne santé et j'ai alors décidé de me représenter aux élections du 7 mars dernier.

Le résultat vous le connaissez 78 % des votants de notre ancienne commune m'ont fait confiance, je les en remercie et j'espère ne pas les décevoir malgré que cette charge est exigeante, laborieuse et pénible. Mais ma devise reste service, humilité et respect des personnes.

La santé

Si c'est moi comme vice syndic qui vous parle ce soir c'est que notre syndic Jean François Charrière vit une période, qui je le pense, est l'une des plus difficiles de sa vie.

Avec un cœur blessé au propre comme au figuré, je tiens à lui rendre un hommage particulier ce soir.

Jean François a été durant ces cinq premières années de notre commune de Gibloux le capitaine qui nous a permis de garder le cap malgré la houle humaine des 219 séances du conseil communal, et, bien sûr aussi les bourrasques qui n'ont pas manqué au programme.

Avec un effectif de plus de cent personnes le syndic avec le service RH et le secrétariat général ont eu à prendre des mesures quelquefois douloureuses et toujours difficiles touchant des êtres humains.

La signature par le syndic des courriers décisionnels avec des réponses négatives aux sollicitations des concitoyennes et concitoyens n'aident pas à soigner sa popularité.

J'en veux pour preuve la relative mauvaise élection de nombreux syndics lors des dernières élections.

Jean François a toujours été à l'écoute de toutes les personnes qui avaient des questions, des soucis voire des difficultés de tous genres, et a répondu à ces personnes avec humilité et grand respect de l'autre.

La fonction publique est souvent ingrate et je propose à celui qui se permet des critiques sans connaître tous les composants (souvent liés au secret de fonction) de s'engager personnellement pour apprendre à modérer son jugement.

Au nom de tout le personnel de notre commune, des collègues du conseil communal je te dis merci, un merci sincère pour ton engagement sans compter et le plus important bien sûr retrouve au plus vite une bonne santé pour vivre avec Jasmine des jours heureux et voir grandir ton petit fils Tristan dont tu étais si fier en le regardant jouer dans la cour de la Marelle depuis la salle du conseil communal.

Autres départs :

Paola Ghielmini Krayenbühl a rejoint le bateau Gibloux à l'escale de 2017 suite au départ de Marco Balboa.

Paola a été une collègue que j'ai beaucoup appréciée de par son engagement sans faille et une connaissance et une préparation exemplaires de ses dossiers.

Par ses convictions profondes pour le développement durable elle a été l'élément moteur au sein de notre conseil pour essayer, je dis bien essayer de convaincre les collègues sur l'importance de la prise en compte des conséquences de nos décisions sur l'avenir de notre région et de notre planète.

Merci Paola et bon vent comme députée au sein de notre législatif cantonal. »

- Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

« Il y a 5 ans j'étais assise avec vous sur les bancs du Conseil général prête à construire notre nouvelle commune. Assez rapidement j'ai eu l'opportunité de rejoindre le Conseil communal, par le biais d'une élection complémentaire avec toujours l'envie de contribuer à la mise en place de notre nouvelle commune de Gibloux.

Pour moi, c'est une période particulière, en effet, après 10 ans au Conseil communal de Corpataux-Magnedens et quasi 5 ans dans celui de Gibloux, le moment est arrivé de quitter la politique communale, en tout cas sous sa forme d'élue au service de l'intérêt général. Pour moi, l'engagement au niveau local a toujours été important pour contribuer au développement harmonieux de nos villages de Corpataux et de Magnedens, puis ensuite de notre belle commune de Gibloux.

Les défis à relever pour mettre en place une nouvelle grande commune formée de 12 villages ne sont pas anodins, j'ai pu le constater durant ce mandat de Conseillère communale. Pendant cette première législature, un immense travail a déjà été accompli, que de chemin parcouru ! L'esprit Gibloux est bel et bien là ! L'harmonisation des politiques dans les divers secteurs s'est mise en place, plusieurs événements giblousiens se sont créés, la vision du développement de la commune s'est élargie pour être plus globale, de nombreux projets sont déjà réalisés et les projets planifiés sont plus nombreux encore. La construction de la commune de Gibloux est un immense défi mais c'est d'ores et déjà une réussite et je suis fière d'avoir pu porter ma pierre à l'édifice. Il reste évidemment du travail à faire et d'assurer le meilleur pour nos concitoyennes et concitoyens est un défi sans cesse renouvelé.

Ce travail ne serait pas possible sans l'apport de très nombreuses personnes. C'est pourquoi, j'aimerais ici remercier les Conseillers généraux des commissions que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider pour leur bonne humeur et leur collaboration engagée. C'est dans un esprit constructif que nous avons pu poser les premiers jalons de la politique culturelle et sportive de notre commune ainsi que ceux de la politique énergétique et des transports. (petit gag sur l'absence de femmes dans ces commissions...).

J'adresse un GRAND MERCI aussi au personnel de l'administration communale pour la bonne collaboration durant toute la législature. Malgré de nombreux changements certainement très déstabilisants, j'ai apprécié votre volonté de bien faire et d'aller de l'avant pour créer quelque chose de nouveau ensemble avec nous toutes et tous.

Mes remerciements vont aussi à mes collègues du Conseil communal qui m'ont supporté, comme j'ai aussi réussi à le faire. Lundis soir après lundis soirs, que de discussions, les débats furent parfois vifs.

J'adresse une pensée toute particulière à notre syndic qui a tout fait pour garder notre collège uni et collégial. Un clin d'œil particulier à Philippe Reynaud, qui s'en va aussi. Travailler avec lui pour la mise sur pied de la fête de la fusion a été un plaisir et un moment particulier dans la législature qui s'achève. A n'en pas douter, cher Philippe, tu as des talents indiscutables d'organisateur de grands événements !

Pour la suite, mon espoir est que les graines vertes, semées ici ou là, puissent germer pour contribuer au développement d'une politique communale durable et en phase avec les défis climatiques actuels.

C'est avec émotion que je me retire et je souhaite aux Conseillères et Conseillers généraux et communaux élus ou réélus plein de satisfaction et de réussite dans cet engagement passionnant. Vive Gibloux et merci à vous toutes et tous. »

- M. Roger Berset

« Philippe Reynaud représentant de l'ancienne commune de Vuisternens à fait sa première expérience d'un exécutif durant ces cinq années.

Il a eu la lourde tâche de représenter une commune qui avait connu une situation particulière avec une commission administrative où les citoyennes et citoyens avaient pris à leurs comptes une grande partie de l'opérationnel qui était en principe du ressort du législatif et de l'exécutif communal.

Philippe a rempli sa fonction avec une grande conscience professionnelle et a été un collègue apprécié de tous. Merci Philippe et bon vent et beaucoup de plaisir dans ton nouveau passe-temps (télé pilote de drones) qui va te permettre de prendre de la hauteur pour surveiller les nouvelles autorités. »

- M. Philippe Reynaud

Il adresse ses remerciements pour ces belles paroles. Il a pris la décision après 5 ans de ne pas continuer avec la nouvelle législature, et non ce n'est pas à cause des chiens, non plus à cause de Gilles qu'il apprécie particulièrement... Il adresse aussi ses remerciements à toute l'administration communale par le biais de Brigitte et Nadia, à tout le personnel communal avec qui il a entretenu de bonnes relations et à ses collègues du Conseil communal.

Il espère que les conseillers actuels et les nouveaux continueront à développer la commune de Gibloux d'une manière exceptionnelle et insiste particulièrement sur l'importance de l'eau. Il espère aussi qu'il y a aura un développement des places publiques et des espaces pour tout le monde et non seulement pour des espaces réservés à une catégorie de personnes et que cette commune grandisse encore mieux avec les zones industrielles qui se développent actuellement.

On devrait d'ici quelques années avoir une commune des plus importantes de notre canton afin de vivre sereinement dans un super espace.

- M. Roger Berset

« Je tiens aussi à remercier chaleureusement tous mes collègues du conseil communal qui ont durant ces cinq années œuvré sans compter pour une saine gestion de la nouvelle commune de Gibloux.

Pour tout le travail exécuté durant cette législature dont la liste exhaustive se trouve dans le prochain et dernier rapport de gestion de cette législature !! Je vous en fais grâce !

Merci bien sûr et il est un des plus importants à tout le personnel communal pour son engagement dans chacune de ses tâches, des plus ingrates aux plus gratifiantes.

Et pour terminer un dernier merci à vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui avez remplis votre fonction de membre d'un législatif communal avec le souci d'adopter des budgets et des règlements communaux répondant au mieux aux besoins des concitoyennes et concitoyens de notre commune dont vous avez été les dignes représentants.

Bonne fête de Pâques à tous. »

- M. Philippe Dougoud représentant le cercle de Farvagny

« Lors de la séance constitutive de notre Conseil général du 16 janvier 2016, j'avais, au nom du groupe de Farvagny, rompu une lance en faveur d'un nombre élargi de membres

à la Commission financière et à la Commission d'aménagement au lieu des 5 x 1 personnes.

Nous avons défendu le point de vue qu'il serait important de nommer quelques membres supplémentaires à la Commission financière qui auraient pu faire leurs armes au côté des routiniers qui étaient candidats, ce afin de mieux assurer une transition pour la législature suivante.

Pour la Commission d'aménagement, elle aurait bénéficié d'une plus large prise en compte des points de vue et aspirations de la société.

Ces propositions n'avaient pas reçu un accueil favorable de la part de la majorité de notre noble assemblée.

Nous ne pouvions en plus pas imaginer la situation invraisemblable que seuls un quart des élus seraient au rendez-vous de la deuxième législature.

Après ces élections, nous constatons que seul un membre de la Commission financière, notre collègue Bove de Rossens, poursuit son mandat.

Qu'il choisisse de poursuivre dans cette commission ou pas, celle-ci sera composée de nouveaux élus qui devront d'une part, découvrir leur mandat de conseiller général, se faire aux arcanes de MCH2 et autres préavis d'autre part.

Cela signifie beaucoup de travail pour eux, mais surtout des répercussions en charge de travail pour le responsable des finances et le service des finances communales, qui n'en demandent pas tant.

En conclusion, nous souhaitons que les élus « rescapés » de la première législature qui prendront probablement le « lead » dans la formation des nouvelles commissions au sein de leur groupe soient attentifs aux aspects relevés.

A titre personnel, je souhaite bon vent à tous les collègues qui poursuivent leur mandat dans la nouvelle législature. »

M. Philippe Dougoud représentant le cercle de Farvagny

« Etant l'un des vétérans de cette assemblée et que j'ai la parole dans les divers, j'aimerais, au nom de notre groupe et aussi au nom de tous les groupes, et en disant cela je ne pense pas léser les règles du consentement, remercier la présidente et les présidents successifs, les membres du bureau et Nadia Galley, secrétaire dédiée au Conseil général, pour la qualité du travail effectué en amont pour l'ordonnance et la préparation de nos séances au cours de ces cinq années.

Un travail qui a permis un déroulement sans anicroche de nos séances qui ont été empreintes de sérénité.

Un grand merci.

A défaut de trinquer tout à l'heure, on peut déjà vous applaudir. »

- M. Hervé Eigenmann, Le Glèbe, à titre personnel

« Toutes les communes du canton de Fribourg ont reçu un courrier signé par 58 organisations œuvrant dans le social et la santé. Ce courrier est un cri d'alarme face à la précarité grandissante dans notre canton, aggravée encore par la crise sanitaire et qui touche les plus démunis de notre région. Cette situation porte atteinte à la dignité des individus et des familles. Je propose que notre assemblée demande à la commune de Gibloux de faire le maximum pour mettre en place les mesures adéquates qui sont du ressort de la commune et pour défendre les autres propositions de ce manifeste auprès de toutes les instances cantonales ou régionales auxquelles participent des élus de notre commune.

Les 7 points de ce manifeste sont les suivants:

1) GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION

2) SUPPRESSION DE L'EXIGENCE DU REMBOURSEMENT DE L'AIDE SOCIALE ;
UNIFORMISATION DES TRAITEMENTS

- 3) INTRODUCTION DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES FAMILLES
- 4) INCLUSION NUMÉRIQUE DE TOUS ET TOUTES
- 5) PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES AUX DÉCISIONS ET AUX MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- 6) ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT POUR TOUTES ET TOUS
- 7) RENFORCER L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES ISOLÉES

Les motivations et l'historique de cet appel sont consultables sur le site:

<https://dignite-fribourg.ch>

et la lettre aux communes peut être lue sur le lien suivant:

https://dignite-fribourg.ch/wp-content/uploads/2021/03/Courrier_F.pdf »

Afin de permettre au Bureau de donner un préavis sur cette résolution et de permettre aux cercles de se concerter, la séance est interrompue de 21h50 à 21h55.

Le Bureau préavise la résolution de M. Hervé Eigenmann de recevable même si certains aspects sur le manifeste sont de la compétence du canton.

Discussion :

M. Léo Bulliard au nom du Bureau

Il est mentionné sur le site du manifeste que tous les conseils communaux ont reçu, en date du 8 mars, une lettre demandant aux communes de se positionner.

Le Conseil communal n'a pas connaissance de ce courrier.

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

N'ayant pas pu prendre connaissance de ce manifeste et de son contenu, il s'étonne qu'il est demandé de voter sur un sujet sur lequel il n'a pas été possible de prendre connaissance et que le Bureau préavise de recevable cette résolution. Il propose à l'assemblée de voter « non ».

M. Julien Gremaud

La résolution telle que présentée est recevable. Le Bureau estime que si l'assemblée n'a pas suffisamment d'informations peut voter « non ».

M. Hervé Eigenmann

Il s'agit d'organisations très importantes qui ont signés le courrier, telles que Pro Senectute, Pro Familia etc. Il en a aussi été parlé dans médias et s'étonne d'entendre dire que le sujet n'est pas connu. Il assure aussi de source sûre qu'un courrier a été envoyé à toutes les communes.

M. Michel Brunisholz, Le Glèbe, à titre personnel

Il est également surpris de recevoir une résolution de cette manière sans document et propose qu'elle soit renvoyée à une prochaine séance afin d'avoir le temps de prendre connaissance du manifeste ou alors de voter « non » ce soir.

M. Hervé Eigenmann maintient sa résolution.

M. Roger Berset

Il est possible que le courrier mentionné fasse partie du nombreux courrier concernant des sollicitations par rapport à des aides en attente d'être lus par le Conseil communal. Il est proposé qu'une fois que le Conseil communal en aura pris connaissance, il viendra avec une proposition concrète devant le Conseil général.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de résolution telle que présentée ?

La proposition de résolution est refusée à une majorité évidente.

- Mme Catherine Balmer représentant une majorité du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Comme cela nous a été expliqué tout à l'heure, le Conseil communal, après plusieurs reports, a décidé d'annuler les soirées d'information publiques sur la politique communale scolaire et extrascolaire et de proposer à la population une présentation en ligne.

Si cette manière de procéder était adéquate compte tenu de la situation, elle ne remplace pas la mise sur pied de soirées d'informations.

En effet, toute personne qui a vu son activité se modifier depuis une année a pu constater les limites d'une visioconférence. Or, comme maintes fois relevé durant cette législature autant par le Conseil Communal que par le Conseil Général, la question des écoles est un sujet sensible, et les habitants de notre commune doivent être informés des grands changements qui interviennent.

Notre requête est la suivante : que le Conseil communal organise, lorsque la situation le permettra, des soirées d'information dont le contenu dépendra en fonction du moment où elles auront lieu.

Pour terminer, je vous fais part d'un souhait : que la phrase prononcée en fin de la présentation en ligne par le conseiller communal responsable du dicastère des affaires scolaires, je cite : « Au plaisir de vous rencontrer, en présentiel cette fois... » fin de citation, soit un flambeau transmis à tous les élu(e)s de la législature 2021-2026 vers une communication fructueuse avec la population. »

M. Fabien Schafer

L'information a été dûment diffusée par différents biais. Des présentations publiques circonstanciées en cas de nouvel événement majeur auront lieu notamment lors du rapatriement de Corpataux vers Rossens et lorsque le secteur de Vuisternens-en-Ogoz sera abordé. Toute citoyenne, tout citoyen a pu s'adresser au Conseil communal en posant largement ses questions, ils avaient aussi la possibilité de se rendre à l'administration communale pour visionner la vidéo ou prendre connaissance des documents, aucune objection n'a été formulée.

Toutefois en fonction de l'évolution politique ou « d'une levée de boucliers » la question pourrait à nouveau se poser sur l'organisation de séances d'information.

La parole n'est plus demandée, M. Julien Gremaud, président sortant, souhaite apporter quelques mots :

« Nous voilà donc à la fin de cette première législature. Je vous épargnerai une large et longue rétrospective de ce que nous avons accompli durant cette législature.

Je commencerai par remercier une nouvelle fois Nadia Galley, pour son excellente tenue du secrétariat du Conseil général, Brigitte Cottet, notre secrétaire générale, pour la parfaite collaboration avec le Bureau, toutes et tous les employé-e-s communales-aux qui nous ont permis de tenir, durant ces cinq années, nos séances dans des conditions parfaites. Je remercie également Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et les Conseillers communaux pour leur collaboration, même si, parfois, nous n'avons pas eu la même vision des choses. Je remercie également les fidèles citoyennes et citoyens du public.

Cette législature se termine de façon tout à fait spéciale. Nous souhaiterions toutes et tous pouvoir nous rencontrer « une dernière fois » dans le cadre d'un de nos apéritifs suivant les séances plénières, mais ce ne sera malheureusement pas le cas. Le COVID a eu un

impact certain sur nos vies, mais il faut également se rappeler que d'autres subissent cette crise de manière bien plus importante.

La résolution que nous avons acceptée ce soir, sur proposition de M. Godel nous permet de terminer cette législature sur un point fort : il est nécessaire de soutenir nos restaurateurs-trices, nos commerçant-e-s, nos agriculteurs-trices et nos entreprises locales. Il ne faudra pas non plus oublier nos sociétés locales, au moment où celles-ci pourront reprendre leurs activités. J'ose espérer que nous pourrions être un exemple pour d'autres, et que la plupart d'entre nous ne limitera pas son soutien au versement des jetons de présence que nous recevrons pour la séance écoulée. La vie des villages formant notre Commune en dépend.

Dans mon discours d'il y a une année environ, je disais avoir deux objectifs :

Le premier était d'expliquer un peu mieux à la population ce qu'est le Conseil général. Malgré la crise, le Bureau a mis en place une présentation, désormais disponible sur le site internet de la Commune. Nous aurions pu faire plus : mais force est de constater que les intéressé-e-s, même s'il a parfois fallu aller les chercher, ont été au rendez-vous, puisque 49 des 50 sièges du prochain Conseil général sont d'ores et déjà pourvus.

Le second était de garder une vie active au sein de nos villages tout en créant un esprit Gubloux. En mai 2020, je n'avais pas conscience à quel point la crise de la (ou du ?) COVID perdurerait. Il est vrai que la vie de nos villages a été fortement impactée, comme pour tout un chacun.

J'espère néanmoins que cela reprendra vite, et bien. Que nous pourrions continuer la mise en œuvre des projets amorcés par le Conseil communal ou par la population.

C'est avec le sentiment de devoir accompli que nous pouvons transmettre les rênes de notre législatif aux prochain-e-s élu-e-s du Conseil général de Gubloux. Même s'il n'a peut-être pas toujours été facile, si nous nous sommes parfois trompés, ou que nous n'avons pas toujours été d'accord, nous avons fait ce pourquoi la population de Gubloux nous avait élus.

Malgré ces points plus positifs, je dois vous avouer que cette fin de législature a, pour moi, un certain goût amer. Durant cette dernière année en effet, certains et certains élu-e-s, certaines et certains d'entre nous, ont reçu des lettres, souvent anonymes, parfois signées par des personnes inconnues ou dont la signature semble avoir été faussée. J'ose espérer qu'à l'avenir, ces actes puérils, illégaux et démontrant une absence totale de courage cesseront rapidement. J'espère également que les auteurs de ces missives seront sévèrement punis.

Avant de clore cette séance, je tiens encore à remercier ma prédécesseure et mes prédécesseurs qui ont occupé la Présidence durant cette législature : Gilles Seydoux, Christine Capper, Frédéric Oberson et Florian Berset. Je remercie également mes collègues du Bureau actuel, avec qui j'ai eu un plaisir énorme de siéger. Enfin, je vous remercie vous, chères et chers collègues, qui avez donné votre temps durant ces cinq années que ce soit au sein de notre plénum ou au sein des diverses commissions communales. Pour certain-e-s d'entre vous, cet engagement dure depuis de longues et nombreuses années, au sein des anciennes communes formant Gubloux notamment. Je vous remercie vous toutes et tous, qui avez donné votre temps sans compter »

Mme Sophie Tritten, vice-présidente, adresse quelques mots à M. Julien Gremaud, président sortant et lui remet un présent.

La séance est levée à 22h10

Approuvé, le 31 mai 2021

La Secrétaire


Nadia Galley

La Présidente élue le 3 mai 2021


Sophie Tritten